



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
REGION AQUITAINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 10 mai 2012**

Le présent procès verbal  
compte 26 pages, annexes  
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 17 membres présents sur 29 (annexe 1).

M. CÔME sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour (annexe 2) est adopté

Le procès verbal de la séance du 6 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

**1. Compte financier**

M. LAFORIE, agent comptable, présente le compte financier figurant en annexe 3.

Il détaille certaines lignes et explicite certaines recettes et dépenses.

En particulier il signale certaines difficultés à estimer correctement, et donc à recouvrer conformément à la convention liant les 2 établissements, la participation du collège aux charges communes de fonctionnement.

Il attire aussi l'attention du conseil sur la grande importance de la taxe d'apprentissage qui est la source essentielle du financement du chapitre J1 (enseignement technique) et qui a été utilisée pour équilibrer le budget 2012, alors qu'en 2011 elle n'avait été intégrée au budget qu'ultérieurement, par des DBM en fonction des besoins.

Quelques corrections, correspondant à des erreurs de frappe, sont apportées au document envoyé aux membres du conseil et figure sur l'annexe jointe.

Le service général se termine par un bilan négatif de 8.661 euros. Compte tenu de l'importance des prélèvements sur fonds de réserve, notamment pour des opérations d'investissement en matériels durant plusieurs années, cette situation n'inquiète pas l'agent comptable.

Le Proviseur ajoute que ce déficit ne fait que compenser une partie de l'excédent de 2011, et qu'il est donc normal.

Les réserves de ce service s'élèveront, pour la part disponible, à 122.935,88 €, ce qui est un niveau satisfaisant si la proposition de ventilation des résultats est acceptée.

Concernant l'enseignement technique ces réserves sont de 4.617,18 € auxquels s'ajoutent les crédits disponibles reçus au titre de la taxe d'apprentissage.

Le service annexe d'hébergement voit ses réserves disponibles augmenter de 26.771,07 €. Cela correspond au fait que le lycée a « bénéficié » de l'augmentation des tarifs votés par le Conseil régional dans le cadre de l'harmonisation des tarifs sur le territoire. Les réserves seront donc, toujours après acceptation de la proposition de ventilation, de 184.379.91 €, niveau permettant de réaliser des investissements éventuellement nécessaires.

Le conseil adopte sans observations ce compte financier, à l'unanimité.

Les résultats sont ventilés de la façon proposée, façon conduisant aux chiffres ci-dessus. Cette ventilation est également adoptée à l'unanimité.

## 2. Section sportive.

Une commission permanente a été réunie le 4 mai pour, notamment, évoquer cette question. Malheureusement une manipulation malhabile des convocations a fait que nombre de membres ne les ont pas vues. Seuls 4 membres étaient présents, ce qui n'a pas permis de procéder à une concertation et une réflexion. Le sujet devra donc, être abordé de nouveau. Le Proviseur présente l'historique de cette question.

Le collège Victor DURUY a ouvert une section sportive football dont la première promotion arrive actuellement en fin de 3°. Le Principal s'est donc inquiété de la poursuite d'études. Une section sports études existe au lycée DESPIAU, mais l'affectation des élèves n'y est pas automatique et relève d'une procédure dérogatoire dépendant du nombre de places disponibles dans l'établissement en fonction de l'effectif des élèves du secteur.

En parallèle les instances sportives ont sollicité un rendez-vous auprès du Proviseur pour lui demander le transfert de cette section de Despiau à Duruy.

Pour la rentrée 2012 ce transfert a été refusé par les autorités académiques car présenté hors délais.

Le lycée Despiau semble vouloir fermer cette section pour diverses raisons, mais aucune décision n'est définitivement prise à ce jour.

Les avantages pour l'établissement sont les suivants :

- image de marque
- ouverture du panel de formations
- admission des élèves du collège DURUY, dont 6 sur 10 en 3° ont été félicités aux 2 premiers conseils de classe (il semble que le recrutement ait été de la même qualité pour la génération suivante)

Les inconvénients qui apparaissent sont :

- nécessité d'un professeur référent. Aucun spécialiste foot n'existant dans l'équipe actuelle, son rôle serait uniquement celui de coordinateur pédagogique et pas d'entraîneur (fonction prise en charge par le Stade Montois). Le coût serait vraisemblablement d'une HSA pour cette mission, à prendre en charge sur la DGH. Aucun autre coût pour le lycée.
- Occupation de l'internat : la section ne pouvant être remplie uniquement par des montois, des demandes de places dans un internat déjà complet apparaîtront et seront au minimum de 10 à 12 lorsque les 3 années fonctionneront.
- Difficultés à recruter des dossiers de qualités à la fois sportive et pédagogique pour une formation exigeante
- Contraintes supplémentaires dans l'emploi du temps : fin des cours à 16 h 30 au moins 2 fois par semaine et repas décalés à l'internat et alignements supplémentaires dans l'emploi du temps de diverses classes.

La discussion qui s'engage fait ressortir :

- des inquiétudes sur le recrutement : qui en est maître ? Réponse : une commission mixte foot - lycée.
- le refus des enseignants de se positionner pour « prendre la place » d'un collègue, l'actuel référent et entraîneur, qui n'a pas demandé, à leur connaissance la fermeture de la section dont il a été à l'origine il y a une vingtaine d'années. Tant que la décision de fermeture à Despiau n'est pas prise il leur semble difficile de faire acte de candidature. Le Proviseur signale que fermeture et ouverture devraient se faire simultanément : l'IPR responsable des sections sportives affirme que cette manipulation administrative ne devrait pas poser de problèmes. Cependant les demandes de fermeture et d'ouverture sont à faire au Rectorat chaque année aux environs du 20 septembre.
- Certains s'interrogent sur les raisons qui motivent le lycée Despiau pour fermer cette section. Le terme de « cadeau empoisonné ? » est utilisé.

Départ d'un membre du conseil (Mlle PERBOST)

En conclusion, devant l'incertitude du devenir de la section à Despiau il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote concernant une éventuelle demande de DURUY. Si le lycée Despiau confirme sa demande de fermeture, un CA extraordinaire sera convoqué au plus tard dans la 1<sup>o</sup> quinzaine de septembre. D'ici là chacun procédera à des consultations et à une réflexion pour pouvoir prendre éventuellement position rapidement à cette occasion.

### **3. Section européenne**

Mlle CAMPAGNOLLE explicite sa demande de voir ce point figurer à l'ordre du jour. Son intervention conduit le proviseur à faire l'historique et le point de la situation.

Au cours de l'année scolaire 2010/2011, il a été voté par le CA la transformation du poste d'histoire géographique de M. DANTHEZ, à l'occasion de son départ en retraite au cours de l'année 2011/2012. Il s'agissait de créer un poste spécifique conduisant au recrutement d'un enseignant habilité à enseigner dans une section de ce type, et donc de facto sa création.

Deux demandes ont donc été faites au Rectorat : ce poste et l'ouverture de la section.

Cette dernière demande a été traitée en 1<sup>o</sup> et refusée : le Rectorat n'avait pas ciblé de candidat potentiel et craignait donc d'ouvrir une section pour laquelle l'enseignement ne pourrait être assuré.

Cependant l'affectation dans l'établissement à la rentrée 2012 de Mme DUCOURNAU a modifié la donne, puisque cette professeure certifiée d'HG parle couramment anglais. Les délais pour qu'elle puisse se présenter à l'habilitation étaient dépassés. La section ne pouvait donc toujours pas être ouverte officiellement. Mme DUCOURNAU a rencontré l'IPR d'anglais qui a émis un avis très positif sur sa candidature dont elle a relevé les qualités exceptionnelles, sur le plan pédagogique, linguistique et en ce qui concerne l'engagement.

Il a donc été décidé, en accord avec les autorités académiques, de ne pas procéder au recrutement d'un poste spécifique, d'ouvrir de façon officieuse cette section en 2<sup>o</sup>, et de régulariser l'ouverture en 2<sup>o</sup> et 1<sup>o</sup> l'an prochain dans les formes et délais réglementaires.

En ce qui concerne l'information aux candidats potentiels, le proviseur donne lecture du document qui a été adressé à tous les collèges et CIO du département. Ce document figure en annexe 4.

M. FAYEMENDY fait diverses remarques qui conduiront le lycée à distribuer aux candidats un texte lors de leur inscription précisant

- qu'il ne s'agira pas d'une classe unique mais de regroupement d'élèves de classes différentes pour les heures concernées
- que si en 2<sup>o</sup> et 1<sup>o</sup> l'enseignement supplémentaire ne sera que d'une heure (langue et culture anglaises), pour les TS il sera nécessaire de suivre au moins 1 h de plus en HG avec les ES et L de la même section, bien que l'HG ne figure plus au programme obligatoire des TS.

En ce qui concerne le recrutement, la situation est rendue difficile par les différences de secteurs de recrutement selon les enseignements choisis. Il n'est donc pas possible de faire une présélection avant l'affectation. L'éventuelle sélection des candidats sera faite après leur affectation dans l'établissement.

### **4. Groupement d'achats**

Le chef de cuisine s'est rendu au lycée de Marmande. Il a constaté le bon fonctionnement de la structure du groupement d'achats et la qualité des produits. Il souhaite que le lycée DURUY y adhère. Il est donc proposé au CA l'adhésion au groupement de commandes de denrées alimentaires du lycée Val de Garonne. Toutes les denrées alimentaires, à l'exception des fruits et légumes frais, pourront être commandées par cet intermédiaire. Les avantages sont que le chef de cuisine ne verra plus son temps pris par des commerciaux, que les tarifs obtenus seront meilleurs et que cette procédure n'étant pas monopolistique il n'est pas interdit, si un produit ne donne pas satisfaction de l'acheter ailleurs.

Accord unanime du CA.

## **5. Remises gracieuses**

M. LAFORIE demande au CA l'autorisation de passer en non valeur des créances pour un montant de 2.104,53 €. Il s'agit de factures d'hébergement concernant 4 familles et une période de 2009 à 2011. Les huissiers mandatés ont constaté l'impossibilité du recouvrement.

Le conseil donne son accord unanime.

M. DUFAU quitte alors la séance.

M. BACHÉ, Conseiller Régional, intervient pour signaler la difficulté que cette procédure induit en ce qui concerne l'aide de 40 centimes par repas apportée par la Région aux bénéficiaires de l'ARS. Pour la période concernée cette aide n'était pas encore mise en place mais il faudra prévoir les cas ultérieurs : l'aide est perçue par le lycée alors que la famille n'a pas réglé sa part. Une comparaison est faite avec l'APL qui n'est plus versée si le bénéficiaire ne remplit pas ses obligations. Dans le cas présent, il s'agit de savoir qui prendra en charge cette part de la facture : la Région, en maintenant son aide, le lycée en passant la totalité de la facture en créance irrecouvrée ? Cette dernière solution semble très délicate à mettre en place : d'une part les réserves du service d'hébergement seraient obérées d'autant, d'autre part le montant semble particulièrement difficile à calculer, en particulier dans le cas d'un paiement partiel par les familles de la créance. Le conseil constate que cette question relève de l'entière responsabilité de la Région.

## **6. Dons pour les voyages**

Le lycée se voit proposer les dons suivants :

11.776 € pour le voyage en Europe de l'Est (association d'anciens combattants et une entreprise)

1.750 € du FSE pour divers voyages

Le détail de ces deux dons figure en annexe 5.

913 € du Club Unesco pour le voyage à Barcelone

140 € de M. FAYEMENDY pour l'ensemble des voyages à venir.

Le conseil accepte évidemment ces dons à l'unanimité et remercie les donateurs.

## **7. Sortie scolaire**

Mme DUFAU présente au conseil le projet de sortie à Bordeaux qu'elle envisage le 31 mai pour la classe de 2<sup>o</sup>C plus les élèves d'autres classes de 2<sup>o</sup> suivant l'enseignement de littérature et société.

Visite des salles du XVIII<sup>o</sup> siècle, sous la conduite du professeur de CAUNA, élaboration et suivi d'un guide touristique, visite de la librairie MOLLAT. Objectifs pédagogiques : Recherche documentaire, ouverture culturelle : le regard sur l'autre au XVIII<sup>o</sup>, les métiers du livre.

Participation des familles 5 €.

Participation du lycée : le complément soit environ 220 €.

Accord unanime du conseil.

## **8. Convention Région - Département**

La convention figurant en annexe 6 est ensuite évoquée.

Sa préparation avait fait l'objet de 2 réunions quadripartites il y a plus d'un an. Elle a été adoptée par la Région le 24 octobre 2011 et adressée en avril au lycée qui n'avait pas eu connaissance du projet définitif.

Le Proviseur, rejoint par M. CÔME, s'interroge sur une apparente contradiction entre les articles 1 et 12.

Le 1<sup>o</sup> conduirait le chef d'établissement à proposer au vote ce document et fait état de 4 parties alors que le titre n'en induit que 2.

L'article 12 précise pour sa part que le lycée n'est qu'informé.

Par ailleurs sa date de signature par les deux parties prenantes la rend exécutoire au 6/2/2012.

Le conseil, qui n'a pas de remarques particulières à formuler sur le contenu, demande donc que la signature du chef d'établissement soit précédé de la mention « pris connaissance ».

## **9. Point sur les travaux dans l'établissement.**

- Ascenseurs : de très grosses difficultés sont apparues avec la société Schindler, titulaire du marché de rénovation des 3 ascenseurs du lycée. Si 2 sont opérationnels après plusieurs mois de retard, celui de l'internat ne l'est toujours pas. La commission permettant la remise en service est prévue pour le 23 mai. Sans nouvelle intervention de Schindler son avis ne pourra qu'être négatif. Les internes invalides ne peuvent donc toujours pas bénéficier de cet ascenseur arrêté depuis le 10 décembre...
- Peintures de l'internat : Menés en deux temps, aux vacances de février et d'avril, les travaux sont terminés. Les 5 dortoirs qui n'avaient pu être repeints par l'agent du lycée l'ont été. Le bâtiment A dans sa totalité est donc remis à neuf.
- Câblage informatique : le document de consultation des entreprises est publié. Les travaux de réfection complète du réseau informatique seront donc, si tout se passe bien, terminés pour la rentrée.
- Levée des réserves de la commission de sécurité : quelques réserves avaient été émises lors du passage de cette commission. Aucune ne relevait de l'urgence absolue pouvant entraîner une fermeture de locaux ou appareils. Ces travaux sont cependant d'ores et déjà commandés et doivent être terminés pour le 13 juin. La conséquence la plus visible pour les utilisateurs sera une coupure d'électricité au gymnase le 6 juin.
- Légionellose : afin de prévenir des risques d'infection par le virus de la légionelle des travaux de canalisation seront menés, probablement cet été. Ils permettront, lorsqu'ils auront été effectués de procéder à la rénovation des sanitaires de l'internat, rénovation financée depuis plus d'un an par la Région, mais évidemment pas mise en œuvre dans cette attente. Ces travaux de prévention, fort coûteux, seront menés en deux temps, seule la première moitié est actuellement financée.
- SSI : le système de sécurité incendie doit être entièrement remplacé. L'entreprise est désignée, la 1<sup>o</sup> réunion de chantier aura lieu le 11 mai. Les travaux commenceront dès que possible et seront terminés pour la rentrée.

Une nouvelle fois le Conseil se félicite de la disponibilité de la Région pour ce qui concerne les travaux et leur financement.

## **10. Demande la ville**

Le Proviseur a été contacté de façon pressante par la Ville pour que lycée accueille à l'internat les groupes de bandas pendant les fêtes de la Madeleine, du mercredi 18 au lundi 23 juin.

Cette demande suscite un vif débat.

D'une part cet accueil a été effectué par tous les lycées de la ville, à tour de rôle. Chaque fois des difficultés sont apparues et ont conduit l'établissement concerné à cesser cet accueil.

D'autre part les avantages pour l'établissement existent : présence permanente de vigiles, ce qui aura pour effet de réduire ou supprimer les traditionnelles dégradations effectuées par des « campeurs sauvages » s'introduisant dans le parc et les locaux, d'autre part le revenu ne peut être négligé et enfin la Ville semble avoir un réel besoin.

Il est demandé qu'une convention extrêmement précise soit élaborée : zones interdites, interdiction du tabac et de l'alcool dans les dortoirs, précisions sur les individus accueillis afin que seuls les habilités puissent s'introduire dans les locaux ...

Sous l'ensemble de ces réserves, le conseil donne son accord pour un an à cette opération, au tarif de 10 € par nuit et par personne (9 voix pour, 3 contre, 3 abstentions).

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h 15.

Le secrétaire de séance  
JP CÔME

Le Proviseur, Président  
J. D. DAUX